|  |  |
| --- | --- |
| Lettres contre l’oubli - 1/2 | SEPTEMBRE 2017 |
| Débat «dépénalisation d’avortement» | |
| Salvador | |
| Teodora del Carmen Vásquez | |

|  |
| --- |
| Teodora del Carmen Vásquez est une Salvadorienne condamnée en 2008 à 30 ans d'emprisonnement pour «homicide aggravé» après avoir accouché d'un enfant mort-né sur son lieu de travail. Cela fait plus de neuf ans qu’elle est en prison.  Le 26 mai, l’assistance juridique de Teodora a demandé la reprise du procès, qui a été adoptée le 8 juin par le tribunal. C'est un développement positif car l'affaire est remise à un contrôle judiciaire. Teodora a demandé au Ministère de la Justice de commuer sa peine afin de pouvoir bénéficier d’une libération immédiate.  Les législateurs de Salvador discutent actuellement de la réforme du Code criminel, qui pourrait conduire à la décriminalisation des grossesses.  Le 13 juillet 2007, Teodora se trouvait sur son lieu de travail lorsqu’elle a été prise de vives douleurs. Celles-ci s’intensifiant, elle a appelé les secours pour demander de l’aide et être transportée à l’hôpital. Prise d’une envie pressante, elle est allée aux toilettes où elle est tombée par terre quand elle a soudain perdu les eaux. Teodora a perdu connaissance et c’est inconsciente qu’elle a donné naissance à son enfant, qui était mort-né. Elle a repris connaissance un bref instant sans voir son bébé et s’est évanouie à nouveau. Une des personnes qui travaillaient avec elle a appelé la police, qui l’a arrêtée à son arrivée pour homicide présumé. Les policiers l’ont menottée avant de la conduire à l'hôpital, où elle a pu recevoir les soins d'urgence dont elle avait besoin. Teodora perdait beaucoup de sang et s’est évanouie une nouvelle fois à l’hôpital.  Teodora vient d’une région rurale du Salvador. Elle a un fils de 13 ans dont s’occupent actuellement ses parents  Au titre de la législation actuelle confirmant l’interdiction totale de l’avortement, toutes les femmes du Salvador, comme Teodora, risquent la prison en cas d’urgence obstétricale. La plupart de ces femmes n’ont aucune chance de bénéficier d’une défense appropriée et beaucoup risquent par conséquent de se voir infliger des peines injustifiées. |

|  |
| --- |
| Proposition et revendications en français |
| Veuillez écrire une lettre courtoise en espagnol, anglais ou français. Envoyez vos appels **à l’Assemblée législative** en demandant aux législateurs de soutenir la proposition mettant un terme à l’interdiction totale de l’avortement, en vous appuyant sur l’exemple de Teodora del Carmen pour illustrer l’injustice de la loi en vigueur. |
|  |
| 🡪 Utilisez la formule d’appel: Estimado Señor Presidente, / Monsieur le Président, |
|  |
| 🡪 Vous trouverez un **modèle de lettre en français** **à la page 3.** |

**Taxe postale:** Europe: CHF 1.50 / autres pays: CHF 2.00

|  |  |
| --- | --- |
| Lettre courtoise À | Copie À |
| PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES LOIS ET DES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES: Mario Alberto Tenorio Presidente de la Comisión de Legislación y Puntos Constitucionales Asamblea Legislativa Centro de Gobierno «José Simeón Cañas» San Salvador, CP 1101 Salvador  E-mail: [mtenorio@asamblea.gob.sv](mailto:mtenorio@asamblea.gob.sv)  Twitter: @mtenoriosv  Formule d’appel : Estimado Señor Presidente, / Monsieur le Président, | Ambassade de la République d'El Salvador Rue de Lausanne 65 1202 Genève  Fax: 022 738 47 44 E-mail: [mission.el-salvador@ties.itu.int](mailto:mission.el-salvador@ties.itu.int) |

|  |  |
| --- | --- |
| Lettres contre l’oubli - 2/2 | SEPTEMBRE 2017 |
| Mineur en prison après «aveu» sous torture | |
| Égypte | |
| Aser Mohamed | |

|  |
| --- |
| Aser Mohamed a été placé en détention le 12 janvier 2016 par des policiers en armes et des membres de l’Agence de sécurité nationale en civil suite à la perquisition de son domicile familial. Les policiers n’ont présenté aucun mandat d’arrêt ou de perquisition et ont refusé de dire à la famille où ils l’emmenaient. Ils se sont contentés de dire qu’ils avaient l’intention de l’interroger brièvement et qu’ils le ramèneraient deux heures plus tard environ. Or, Aser Mohamed a été détenu au secret pendant 34 jours. Pendant tout ce temps, les autorités ont nié le détenir et sa famille ne savait pas où il se trouvait.  Le 15 février 2016, le Procureur général de la sûreté de l’État a interrogé Aser Mohamed au tribunal du Nouveau Caire en l’absence de son avocat, en violation de la loi égyptienne disposant que toute personne de moins de 15 ans est du ressort de la justice des mineurs. La police l’a transféré le jour même au camp des forces centrales de sécurité de Guizeh, à 10,5 kilomètres au nord du Caire, où il est toujours détenu, et l’a finalement autorisé à appeler sa famille et son avocat. Pendant sa disparition forcée, la police a détenu Aser Mohamed illégalement dans les locaux de l’Agence de sécurité nationale avec des détenus majeurs. L’adolescent a confié à sa famille que des membres de l’Agence de sécurité nationale l’avaient torturé les trois premiers jours pour le forcer à «avouer» avoir participé à l’attentat du 7 janvier 2016 contre l’hôtel Three Pyramids de Guizeh, au sud-ouest du Caire, et avoir poussé d’autres personnes à commettre des infractions. Il a ajouté que des agents lui avaient administré des décharges électriques et l’avaient suspendu par les membres pendant des heures dans des positions douloureuses. L’Agence de sécurité nationale a refusé de le laisser voir un médecin et le procureur s’est opposé à l’ouverture d’une enquête sur ses allégations de disparition forcée et de torture et autres mauvais traitements. Le procureur a accepté ses aveux, alors que ses avocats affirment que les membres de l’Agence de sécurité nationale les lui ont arrachés sous la torture. Aser Mohamed a expliqué que le procureur avait menacé de le renvoyer à l’Agence de sécurité nationale pour être torturé à nouveau s’il tentait de revenir sur ses déclarations. |

|  |
| --- |
| Proposition et revendications en français |
| Veuillez écrire **des lettres** courtoises **aux autorités égyptiennes** et demandez-leur de :  libérer Aser Mohamed immédiatement;  prendre des mesures de protection pour qu’Aser Mohamed ne soit ni torturé ni soumis à d’autres formes de mauvais traitements, lui permettre de consulter son avocat, de recevoir des soins médicaux et de voir sa famille sans restriction;  diligenter une enquête impartiale et efficace sur sa détention illégale, sa disparition forcée et ses allégations de torture et d’autres mauvais traitements, et poursuivre les responsables présumés de ces actes dans le cadre d'une procédure équitable, sans recours à la peine de mort. |
|  |
| 🡪 Utilisez la formule d’appel: voir sous adresses |
|  |
| 🡪 Vous trouverez deux **modèles de lettre en français** **sur les pages 4 et 5.** |

**Taxe postale:** Europe: CHF 1.50 / autres pays: CHF 2.00

|  |  |
| --- | --- |
| LETTRES COURTOISES À | |
| PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE: Abdel Fattah al-Sisi, President Office of the President Al Ittihadia Palace Cairo, Egypt  Fax: +202 2391 1441 E-mail: [p.spokesman@op.gov.eg](mailto:p.spokesman@op.gov.eg)  Twitter: @AlsisiOfficial  FB: <https://www.facebook.com/AlSisiofficial/>  Formule d’appel : Your Excellency, / Monsieur le Président, | PROCUREUR GÉNÉRAL: Nabil Sadek, Public Prosecutor Office of the Public Prosecutor Madinat al-Rehab New Cairo Egypt  Formule d’appel: Dear Public Prosecutor,/ Monsieur le Procureur général, |
|  | |
| **COPIE À** | |
| Ambassade de la République Arabe d'Egypte, Elfenauweg 61, 3006 Berne. Fax: 031 352 06 25 / E-mail: [embassy.bern@mfa.gov.eg](mailto:embassy.bern@mfa.gov.eg) | |
|  | |
| ADJOINTE AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, CHARGÉE DES DROITS HUMAINS: Laila Bahaa Eldin, Ministry of Foreign Affairs, Corniche el-Nile, Cairo, Égypte. Fax: +202 2574 9713 / E-mail: [contact.us@mfa.gov.eg](mailto:contact.us@mfa.gov.eg) / Twitter: @MfaEgypt | |

Expéditeur:

Mario Alberto Tenorio

Presidente de la Comisión de Legislación y Puntos Constitucionales

Asamblea Legislativa

Centro de Gobierno «José Simeón Cañas»

San Salvador, CP 1101

Salvador

Lieu et date :

SUJET : Teodora del Carmen Vásquez

Monsieur le Président,

Teodora del Carmen Vásquez a été condamnée en 2008 à 30 ans d'emprisonnement pour «homicide aggravé» après avoir accouché d'un enfant mort-né sur son lieu de travail. Cela fait plus de neuf ans qu’elle est en prison.

Le 26 mai, l’assistance juridique de Teodora del Carmen Vásquez a demandé la reprise du procès, qui a été adoptée le 8 juin par le tribunal. L'affaire est donc remise à un contrôle judiciaire. Teodora a demandé au Ministère de la Justice de commuer sa peine afin de pouvoir bénéficier d’une libération immédiate.

Au titre de la législation actuelle confirmant l’interdiction totale de l’avortement, toutes les femmes du Salvador, comme Teodora del Carmen Vásquez, risquent la prison en cas d’urgence obstétricale. La plupart de ces femmes n’ont aucune chance de bénéficier d’une défense appropriée, et beaucoup risquent par conséquent de se voir infliger des peines injustifiées.

Je suis très préoccupé·e par cette situation et je vous demande, Monsieur le Président, de **soutenir la proposition mettant un terme à l’interdiction totale de l’avortement**.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l’expression de ma haute considération.

**Copie:**

Ambassade de la République d'El Salvador, Rue de Lausanne 65, 1202 Genève.

Fax: 022 738 47 44 / E-mail: mission.el-salvador@ties.itu.int

Expéditeur:

Abdel Fattah al-Sisi, President

Office of the President

Al Ittihadia Palace

Cairo

Egypt

Lieu et date :

SUJET: Aser Mohamed

Monsieur le Président,

Le mineur Aser Mohamed a été placé en détention le 12 janvier 2016 par des policiers en armes et des membres de l’Agence de sécurité nationale en civil suite à la perquisition de son domicile familial. Aser Mohamed a été détenu au secret pendant 34 jours. Pendant tout ce temps, les autorités ont nié le détenir et sa famille ne savait pas où il se trouvait.

Le 15 février 2016, le Procureur général de la sûreté de l’État a interrogé Aser Mohamed au tribunal du Nouveau Caire en l’absence de son avocat, en violation de la loi égyptienne. La police l’a transféré le jour même au camp des forces centrales de sécurité de Guizeh, où il est toujours détenu, et l’a finalement autorisé à appeler sa famille et son avocat.

Pendant sa disparition forcée, la police a détenu Aser Mohamed illégalement dans les locaux de l’Agence de sécurité nationale avec des détenus majeurs. L’adolescent a confié à sa famille que des membres de l’Agence de sécurité nationale l’avaient torturé les trois premiers jours pour le forcer à «avouer» avoir participé à l’attentat du 7 janvier 2016 contre l’hôtel Three Pyramids de Guizeh, et avoir poussé d’autres personnes à commettre des infractions. Il a ajouté que des agents lui avaient administré des décharges électriques et l’avaient suspendu par les membres pendant des heures dans des positions douloureuses. L’Agence de sécurité nationale a refusé de le laisser voir un médecin et le procureur s’est opposé à l’ouverture d’une enquête sur ses allégations de disparition forcée et de torture et autres mauvais traitements. Le procureur a accepté ses aveux, alors que ses avocats affirment que les membres de l’Agence de sécurité nationale les lui ont arrachés sous la torture. Aser Mohamed a expliqué que le procureur avait menacé de le renvoyer à l’Agence de sécurité nationale pour être torturé à nouveau s’il tentait de revenir sur ses déclarations.

**Je suis très préoccupé·e par cette situation et je vous demande, Monsieur le Président, de libérer Aser Mohamed immédiatement, de prendre des mesures de protection pour qu’Aser Mohamed ne soit ni torturé ni soumis à d’autres formes de mauvais traitements, et de lui permettre de consulter son avocat, de recevoir des soins médicaux et de voir sa famille sans restriction.**

**Veuillez diligenter une enquête impartiale et efficace sur sa détention illégale, sa disparition forcée et ses allégations de torture et autres mauvais traitements et poursuivre les responsables présumés de ces actes dans le cadre d'une procédure équitable, sans recours à la peine de mort.**

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l’expression de ma haute considération.

**Copies:**

- Ambassade de la République Arabe d'Egypte, Elfenauweg 61, 3006 Berne. / Fax: 031 352 06 25 / E-mail: embassy.bern@mfa.gov.eg

- Laila Bahaa Eldin, Ministry of Foreign Affairs, Corniche el-Nile, Cairo, Égypte. / Fax: +202 2574 9713 / E-mail: contact.us@mfa.gov.eg / Twitter: @MfaEgypt

Expéditeur:

Nabil Sadek, Public Prosecutor

Office of the Public Prosecutor

Madinat al-Rehab

New Cairo

Egypt

Lieu et date :

SUJET: Aser Mohamed

Monsieur le Procureur général,

Le mineur Aser Mohamed a été placé en détention le 12 janvier 2016 par des policiers en armes et des membres de l’Agence de sécurité nationale en civil suite à la perquisition de son domicile familial. Aser Mohamed a été détenu au secret pendant 34 jours. Pendant tout ce temps, les autorités ont nié le détenir et sa famille ne savait pas où il se trouvait.

Le 15 février 2016, le Procureur général de la sûreté de l’État a interrogé Aser Mohamed au tribunal du Nouveau Caire en l’absence de son avocat, en violation de la loi égyptienne. La police l’a transféré le jour même au camp des forces centrales de sécurité de Guizeh, où il est toujours détenu, et l’a finalement autorisé à appeler sa famille et son avocat.

Pendant sa disparition forcée, la police a détenu Aser Mohamed illégalement dans les locaux de l’Agence de sécurité nationale avec des détenus majeurs. L’adolescent a confié à sa famille que des membres de l’Agence de sécurité nationale l’avaient torturé les trois premiers jours pour le forcer à «avouer» avoir participé à l’attentat du 7 janvier 2016 contre l’hôtel Three Pyramids de Guizeh, et avoir poussé d’autres personnes à commettre des infractions. Il a ajouté que des agents lui avaient administré des décharges électriques et l’avaient suspendu par les membres pendant des heures dans des positions douloureuses. L’Agence de sécurité nationale a refusé de le laisser voir un médecin et le procureur s’est opposé à l’ouverture d’une enquête sur ses allégations de disparition forcée et de torture et autres mauvais traitements. Le procureur a accepté ses aveux, alors que ses avocats affirment que les membres de l’Agence de sécurité nationale les lui ont arrachés sous la torture. Aser Mohamed a expliqué que le procureur avait menacé de le renvoyer à l’Agence de sécurité nationale pour être torturé à nouveau s’il tentait de revenir sur ses déclarations.

**Je suis très préoccupé·e par cette situation et je vous demande, Monsieur le Procureur général, de libérer Aser Mohamed immédiatement, de prendre des mesures de protection pour qu’Aser Mohamed ne soit ni torturé ni soumis à d’autres formes de mauvais traitements, et de lui permettre de consulter son avocat, de recevoir des soins médicaux et de voir sa famille sans restriction.**

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Procureur général, à l’expression de ma haute considération.

**Copies:**

- Ambassade de la République Arabe d'Egypte, Elfenauweg 61, 3006 Berne. / Fax: 031 352 06 25 / E-mail: embassy.bern@mfa.gov.eg

- Laila Bahaa Eldin, Ministry of Foreign Affairs, Corniche el-Nile, Cairo, Égypte. / Fax: +202 2574 9713 / E-mail: contact.us@mfa.gov.eg / Twitter: @MfaEgypt